



## Procès Verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 26 novembre 2025

L'Assemblée est présidée par Madame le Pr Brigitte PERROUIN-VERBE, en sa qualité de Présidente de l'IRME. Il a été proposé d'organiser cette réunion par visioconférence mais également en présentiel selon les disponibilités de chacun.

Administrateurs présents :

Madame Brigitte PERROUIN-VERBE, Présidente (en visio),  
Monsieur Patrick HOUEL, Vice-Président (en visio),  
Monsieur Jean BARBIZET, Administrateur, (en visio),  
Madame Jeanne CALLARD, Administratrice,  
Monsieur Jean-François CARENCO, Administrateur,  
Monsieur Yves CHRISTEN, Administrateur (en visio),  
Monsieur Michel GIRAUDON, Administrateur (en visio),  
Monsieur Damien RICARD, Administrateur,  
Madame Laurence ROBBY-MENARDI, Administratrice (en visio)  
Monsieur Arnaud RICHARD, Administrateur,  
Madame Geneviève ROUGON, Directrice Scientifique (en visio),  
Monsieur Marc TADIE, Président d'honneur,  
Monsieur Jean VECCHIERINI DE MATRA, Trésorier.

Administrateurs absents excusés :

Monsieur Georges PLACET, Administrateur,  
Monsieur Michel de TAPOL, Administrateur.

Assistant également : Mme Catherine FARAUT (commissaire aux comptes), Mme Sophie BLANCHO (déléguée générale de l'IRME).  
Mme Dorothee DAMIEN (Cabinet EXPONENS) était excusée.

Madame Brigitte PERROUIN-VERBE accueille les participants, ouvre la séance.

La Présidente accueille les participants et laisse la parole à M. Vecchierini, Trésorier.

Avant de présenter le rapport financier, M. Vecchierini explique que les comptes de l'année précédente n'ont pas été finalisés en temps normal en raison de difficultés d'organisation de la part de l'expert-comptable Exponens (avec des transmissions en juillet 2025), de retards dans les communications avec le Commissaire aux comptes (en novembre 2025), et d'une attention insuffisante de la part de l'Association.

Il insiste donc le calendrier juridique strict concernant l'exercice 2025 avec la production des comptes 2025 par l'expert-comptable en mars 2026 avec un audit et un conseil d'administration d'arrêté des comptes en avril 2026 puis une assemblée générale en mai 2026. Le Trésorier présente ses excuses aux administrateurs et les assure ainsi d'un retour à la normale dans les dates d'exercice comptable.

M. Giraudon confirme être rassuré par cette mise au point.

Le rapport montre un résultat excédentaire de 18 000 € avec une augmentation significative des produits d'exploitation et des charges, principalement due à l'augmentation des ressources issues de conventions et de dons. L'Association a également présenté les prévisions pour 2025, incluant des conventions avec GMF Solidarité et d'autres partenaires pour un total de 600 € sur trois ans, ainsi qu'un legs important de 478 000 € reçu à ce jour.

L'exercice 2024 est caractérisé par un **résultat excédentaire de 18 327 €** (41 574 € en 2023).

Ce résultat est constitué par la différence entre :

- d'une part **des produits** :

- 1 232 312 € de produits d'exploitation contre 761 191 € en 2023.
- 12 273 € de produits financiers contre 10 675 € en 2023.

- d'autre part **des charges** :

Les charges ont augmenté : 1 224 936 € en 2024 contre 728 249 € en 2023. Cette forte progression s'explique par plusieurs éléments :

- l'augmentation des charges externes : 318 389 € contre 265 728 € en 2023.
- l'augmentation des reports de fonds dédiés (ressources perçues au cours de l'exercice et qui n'ont pas été entièrement utilisées) qui représente 328 983 € contre 47 256 € en 2023.

Cette augmentation est principalement liée à la convention GMF qui sera utilisée pour le fonctionnement du centre de recherche LabNeuro et les projets dédiés à la recherche sur les exercices à venir – Avenant du 26 novembre 2024 concernant la Convention 2021-2024 pour 300 000 €.

- 1 771 € d'impôts sur les bénéfices (sur les revenus financiers).

Les aides versées en faveur de la recherche se répartissent comme suit sur l'exercice 2024 :

- GMF Solidarité : 70 K€ (solde de la convention sur l'organisation d'une consultation dédiée aux traumas répétés chez le sportif)
- Louvre Banque Privée : 400 k€ (convention Station debout)

Les ressources liées à la générosité du public s'élèvent 708 812 € contre 411 148 € en 2023, et les contributions financières s'élèvent à 398 016 € (273 872 € en 2023).

- Les ressources liées à la générosité du public se compose de :
  - 91 K€ de dons manuels (dont 56 K€ affecté au centre)
  - 323 K€ de dons manuels affectés au centre de marche (essentiellement dons de clients et partenaires de Louvre Banque Privée)
  - 295 K€ de Mécénat (dont 275 K€ affecté au centre émanant des sociétés du groupe de la banque postale)
- Les contributions financières se compose principalement de :
  - 300 K€ - Convention GMF (avenant 2024)

Il faut noter que l'augmentation de l'activité et donc des produits et des dépenses sont principalement liées à la reprise de la gestion de l'activité « Station debout » pour donner suite à la fermeture du fonds de dotation.

Il ressort par ailleurs du Compte des Emplois et Ressources un montant de dépenses liées à l'objet social de 646 290 K€ contre 436 608 en 2023.

Le total du bilan s'élève à **1 913 k€** contre **1 566 K€** fin 2023.

Les fonds propres ressortent à **294 839 €** qui proviennent des résultats antérieurs (dons et legs) et qui sont destinés au financement de la recherche pour les projets propres de l'association.

Par ailleurs, les fonds dédiés s'élèvent à 1 062 K€ avec 2 grands projets :

- Le fonctionnement du LabNeuro et les projets dédiés à la recherche sur les exercices à venir (405 K€) – Convention GMF
- Le fonctionnement du centre de marche (648 K€), soit une année de fonctionnement

L'association disposait au 31 décembre 2024 d'un montant de 1 333 K€ de trésorerie.

La Présidente procède à la lecture du rapport moral :

## A – LA RECHERCHE

La thématique de l'Appel d'Offres IRME 2024 était la suivante :

Le périmètre de l'appel d'offre concerne tous les modes de stimulation dans les lésions d'origine traumatique au stade aigu ou chronique.

### THEMES PRINCIPAUX :

Recherche préclinique :

- Mise au point de modèles animaux de stimulation (épidurale, transcutanée, etc...) de moelle épinière lésée. Définition des caractéristiques de la stimulation.
- Etudes sur les effets sur les déficiences sensitives et motrices, les déficiences végétatives et les aspects fonctionnels.
- Analyse des mécanismes (cellulaires, moléculaires), mis en jeu lors de ces stimulations dans les lésions primaires et secondaires survenant après le traumatisme.

Recherche clinique :

- Evaluation des outils de stimulation médullaire transcutanée ou épidurale chez l'homme dans le cadre de lésions traumatiques de la moelle épinière (les projets de développement méthodologique pur et d'ingénierie ne rentrent pas dans cet APP)
- Mise au point de stratégies de rééducation spécifique au contexte de la stimulation médullaire
- Évaluation d'outils de mesure de l'effet de la stimulation médullaire, notamment sur les fonctions sensorimotrices et végétatives (validation d'échelles, biomarqueurs ...)
- Essais cliniques pilotes ou de « proof of concept » dans les lésions traumatiques de la moelle épinière

L'appel d'offres 2024 a été mis en ligne en décembre 2024 et les réponses étaient demandées pour le 15 février 2025. Quatre projets ont été retenus (pour un montant total de 200 k€)

### Les projets financés en cours :

- clinique : campagne de sensibilisation sur les chocs répétés dans le rugby/football/sports de contact  
Projet soutenu par le Fonds d'Entraide GMF. Campagne de sensibilisation auprès des clubs amateurs en France. Evaluation clinique et neuropsychologique sur rendez-vous.
- clinique : poursuite du projet de consultation multidisciplinaire (précoce et chronique) dédiée aux patients ayant été victime d'un coup du lapin (whiplash) avec rééducation (médecine physique et réadaptation CHU Cochin) Partenariat Fonds d'Entraide GMF -IRME

#### ➤ **Projet d'ouverture d'un centre de recherche sur l'évaluation des bénéfices d'une rééducation intensive : Marcher, mesurer pour comprendre et progresser.**

En complément de protocoles de rééducation intensive, nous pouvons quantifier objectivement les paramètres spatio-temporels de la marche : vitesse, cadence, symétrie, longueur de pas, temps d'appui, etc.

Ces mesures sont incontournables pour évaluer les bénéfices des séances intensives, ajuster les programmes de rééducation et objectiver les progrès réalisés au fil des semaines.

Ce centre (LabNeuro : lieu de recherche, espace de mesures, de preuves et d'innovation) sera un véritable indicateur scientifique de récupération neurologique et fonctionnelle, au service des cliniciens et des patients.

Projet soutenu la Fondation COVEA et le Fonds d'Entraide GMF (convention 2024-2027)

#### ➤ **Fonctionnement du lieu de recherche IRME Station Debout**

Trois études en cours :

- SYRINXEXO (Evaluation d'un protocole de rééducation par marche assistée avec un exosquelette chez des patients porteurs d'une syringomyélie et présentant un déficit de la marche) – Financement Fondation Paul bennetot et IRME
- EXALS (Evaluation de la sécurité et de l'efficacité de l'exosquelette Atalante dans la rééducation des patients souffrant de la sclérose latérale amyotrophique) – Financement ARSLA et IRME (thèse Ghida Trad)
- SATISFEXO (Evaluation de la satisfaction d'un protocole de marche assistée avec un exosquelette chez des patients présentant un déficit de la marche) – Financement IRME

Projet soutenu par Louvre Banque Privée (2024-2027)

Un nouveau protocole ILLUSHAND (Évaluation des bénéfices sensitifs et moteurs de l'illusion de la main en caoutchouc chez des personnes blessées médullaires tétraplégiques) a reçu l'avis favorable du comité d'éthique.

Une étude a été menée avec le dispositif NEUROSKIN (dispositif avec électrostimulation permettant une aide à la marche) chez 5 patients.

## B - COMMUNICATION

#### ➤ **Les publications**

Un numéro de La Lettre de l'IRME est paru en décembre 2024.

#### ➤ **Le site internet**

Le site de l'IRME, principal outil de communication : les familles contactent l'IRME via ce site, avec des questions (essentiellement d'aide sur l'orientation et sur la prise en charge suite à un traumatisme médullaire). A noter l'augmentation des questions de blessés et familles via le site et des difficultés de prise en charge en rééducation (séjours plus courts).

➤ L'IRME a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux afin de diffuser plus largement ses actions, valoriser les projets en cours et accroître sa visibilité auprès du grand public, des professionnels de santé et des partenaires institutionnels. Les publications régulières mettent en avant les avancées scientifiques, les dispositifs innovants utilisés au sein du centre Station Debout, ainsi que les collaborations engagées avec les acteurs de la recherche et de la rééducation. Cette stratégie numérique contribue à faire connaître les résultats concrets de nos programmes, à sensibiliser à la cause des blessés médullaires et à fédérer une communauté engagée autour de la recherche et de l'innovation en neuro-rééducation.

➤ Rendez-vous avec famille et patients par visioconférence et experts du traumatisme médullaire (créneaux fixés sur une journée mensuelle) avec le Dr Jonathan LEVY, médecin référent du centre Station Debout.

► Des contacts ont été établis avec plusieurs institutions nationales et régionales afin d'initier de nouvelles collaborations et de contribuer au déploiement de centres d'activités physiques adaptées et rééducation intensive au long cours sur le territoire. Ces échanges visent à partager l'expérience acquise au sein du centre Station Debout, à identifier des partenariats hospitaliers et universitaires susceptibles d'accueillir des dispositifs similaires, et à favoriser la structuration d'un réseau coordonné autour de la prise en charge des blessés médullaires et des patients atteints de paralysies sévères. L'objectif est de mutualiser les compétences, d'assurer une équité d'accès à des programmes de rééducation innovants et de renforcer la dynamique nationale de recherche translationnelle et clinique multicentriques dans le domaine de la neuro- rééducation.

Une enquête réalisée au printemps 2025 par la société Francophone de lésions médullaires (AFIGAP) dont la présidente de L'IRME est past-présidente, a permis l'identification des services et centres de MPR experts lésions médullaires de l'ensemble du territoire national, et dans centre l'identification de médecins référents parcours de soins et de médecins référents recherche clinique. Ce réseau formalisé identifié doit permettre à l'IRME, une meilleure réponse aux familles et patients sur leur parcours de soins, et bien sûr le développement de la recherche clinique multicentrique.

La Présidente met aux voix les résolutions suivantes :

1<sup>ère</sup> résolution : Rapport moral et financier / comptes annuels - exercice 2024

Après avoir entendu lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration, pris connaissance des comptes 2024 et entendu lecture des rapports du Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport moral et financier ainsi que les comptes annuels de l'association. Après avoir entendu lecture des rapports moral et financier du Conseil d'administration, pris connaissance des comptes 2024 et entendu lecture des rapports du Commissaires aux comptes, le Conseil d'Administration approuve le rapport financier. Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice s'élevant à 18.327 euros au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à 294 839 euros.

Elle donne quitus au Président, au Trésorier et à l'ensemble des Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

2<sup>ème</sup> résolution : rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

Après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions réglementées au cours de l'exercice.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

3<sup>ème</sup> résolution : renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de 3 ans, le mandat d'administrateur de :

- M. Barbizet,
- M. Christen,
- M. Houel,
- M. Ricard,

Ces mandats viendront à expiration à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

4<sup>ème</sup> résolution : Accomplissement des formalités légales

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

*Résolution adoptée à l'unanimité*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente déclare la séance levée à 20 heures 10.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Madame le Pr Brigitte PERROUIN-VERBE

Présidente de l'IRME

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Verhaeghe", is centered within a light gray rectangular box.